

La Fédération internationale des ligues féminines catholiques (1910-1914), une internationale blanche ?¹

Magali Della Sudda, post-doctorante Marie-Curie Fellow
à l'Institut universitaire européen de Florence, mdellasudda@gmail.com

« Merci à nos sœurs d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche, de Belgique, du Brésil, d'Espagne, de Lorraine, du Portugal, de Suisse, d'Uruguay. Merci encore et surtout à vous, Mesdames, qui avez surmonté tous les obstacles et qui êtes ici incarnant chacune l'âme religieuse d'un peuple ; qu'il est bon de se donner la main ! Ne semble-t-il pas en cet instant que les frontières s'effacent afin que nos cœurs battent dans une unique pensée de foi, dans une même volonté d'apostolat. Pourtant, le sentiment national de chacune de nous vibre plus que jamais ! C'est lui qui nous a amenées ici. Nous sommes réunies parce que nous voulons élargir encore notre horizon, étudier les diverses méthodes de propagande, examiner les obstacles et la manière de les surmonter et nous armer pour l'action sociale catholique. »

Vicomtesse de Vélard, présidente de la Ligue patriotique des Françaises, membre du Comité d'initiative de la Fédération internationale des Ligues catholiques féminines, discours d'ouverture du 1^{er} Conseil, Bruxelles, 26 avril 1910, p. 7.

1. Cette communication est la première mise en forme des réflexions entreprises en 2008-2009 dans le séminaire « Genre, féminismes et mobilisations collectives » et poursuivies par la suite avec Marie Chessel. Je tiens à remercier Laure Bereni, Anne Revillard, Alban Jacquemart, Bibia Pavard pour nos discussions et tout particulièrement Marie Chessel et Thomas Le Roux pour leurs critiques et encouragements. Présentée pour la première fois lors des Journées du CRH, elle a depuis bénéficié des apports de la journée d'études *Women of the World* tenue à Lille en 2011 et des remarques de Thomas Le Roux.

Dans un numéro récent de la *Women's history review*, dédié aux féminismes transnationaux, les auteures s'attachaient à montrer le caractère ancien de la dimension internationale de l'organisation collective des femmes en faveur de leurs droits². Elles renouvelaient le regard porté sur les liens entre différents mouvements féministes au xx^e siècle en insistant sur leur dimension transnationale. Dans la lignée des réflexions actuelles menées sur ces organisations, et en s'appuyant par ailleurs sur les outils forgés par la sociologie des mouvements sociaux, cet article s'attache à éclairer la manière dont l'Église catholique a pris part, au début du siècle dernier, à cette dynamique transnationale qui a caractérisé les mobilisations en faveur de la « cause des femmes »³. Il prolonge la réflexion sur les spécificités nationales et locales du militantisme féminin catholique, dans une perspective comparée⁴, et permet de renouveler le regard porté sur les sources en dégageant la dimension transnationale de l'action collective⁵. Pour cela, la focale habituelle de l'historiographie du genre et des femmes, centrée sur les féministes libérales ou sur les femmes appartenant aux partis affiliés aux différentes Internationales socialistes⁶, sera déplacée vers les mouvements féminins catholiques. Méconnus, ils offrent cependant un exemple probant de la portée heuristique d'une approche par le transnational, c'est-à-dire d'un regard qui embrasse non seulement la dimension institutionnalisée d'une mobilisation au-delà des frontières nationales, mais qui met au jour les circulations des individus, de leur programme, de leurs savoir-faire, ainsi que les appropriations et les contesta-

2. Taylor Allen Ann, Cova Anne, Purvis June, « International Feminisms », special Issue, *Women's History Review*, vol. 19, n° 4, 2010, p. 493-501.

3. Tilly Charles, Woods Lesley, Martin William G. (ed.), *Making Waves. Worldwide social Movements 1750-2005*, Boulder/ London, Paradigm Publisher, 2005, 206 p. Notamment Martin W. G., « Introduction : In search for Antisystemic Movements », p. 1-9.

4. Della Sudda Magali, *Une activité politique féminine conservatrice avant le droit de suffrage en France et en Italie*, thèse de doctorat sous la direction de Downs Laura L. et de Scaraffia Lucetta, Paris, Rome, EHESS-La Sapienza, 2007.

5. Della Sudda Magali, « Les voix inaudibles de la contestation », in Laure Bereni, Anne Revillard, « Genre féminismes et mobilisations collectives », *Sociétés contemporaines*, dossier en cours d'évaluation.

6. Evans Richard J., *The Feminists. Women's Emancipation Movements in Europe, America, and Australasia 1840-1920*, New York, Barnes & Noble Books, 1977, 266 p. ; Bonnie Smith (ed.), *Global Feminism since 1945*, London/New York, Routledge, 2000, 336 p. ; Karen Offen, *European Feminisms 1750-1950. A Political History*, Stanford, Stanford University Press, 2000, 554 p.

tions en dehors du cadre de l'État-Nation⁷. Ainsi, sans fixer de façon définitive la définition du transnational, nous avons choisi de nous inscrire dans la démarche heuristique proposée par P.-Y. Saunier qui met l'accent sur les circulations en insistant « aussi bien sur la manière dont elles traversent, agitent, dépassent, subvertissent le national, que sur les manières dont le national les contraint et les organise, en s'attachant à un terrain chronologique marqué par la force symbolique et pratique des États nations »⁸. Préférant cette définition large à un cadre conceptuel trop rigide, nous mettrons plus précisément au centre de cet article une fédération internationale née au début du xx^e siècle et qui existe encore aujourd'hui sous le nom d'Union mondiale des organisations féminines catholiques (UMOFC)⁹.

Les ligues catholiques féminines qui éclosent en Europe dans la première décennie du xx^e siècle se rassemblent en 1910 dans la Fédération internationale des Ligues féminines catholiques. Après des siècles durant lesquels des hommes puis des femmes missionnaires partirent à la conquête du monde, le xx^e siècle ouvre d'autres perspectives d'engagement apostolique hors d'un cadre national pour ces femmes catholiques, simples laïques sans habit religieux¹⁰. Si la stratégie est d'abord liée à un impératif de reconquête et de lutte contre l'influence de la franc-maçonnerie en formant « un bloc catholique international de défense religieuse et sociale »¹¹, les objectifs évoluent avec la création de la Société des Nations au lendemain de la Grande Guerre. Le mouvement s'institutionnalise et tente alors d'investir cette institution pour

7. Della Porta Donatella, Sidney Tarrow (eds), *Transnational Protest and Global Activism*, Lanham, Rowman&Littlefield Publishers, 2004, 304 p.

8. Saunier Pierre-Yves, « Les régimes circulatoires du domaine social 1800-1940 : projets et ingénierie de la convergence et de la différence », *Genèses* « Actions sociales transnationales », vol. 71, juin 2008, p. 4-25, p. 11. Elle est reprise dans Iriye Akira, Saunier Pierre-Yves (eds), *The Palgrave Dictionary of Transnational History From the mid-19th century to the present day*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire, MacMillan Publishers, 2009 : « *We are interested in movements and flows, and want to track people, ideas, products, processes and patterns that operate over, across, through, beyond, above or in between polities and societies* », (p. VIII).

9. Aucune monographie n'existe à ce jour sur cette organisation internationale qui revendique de nos jours plusieurs centaines de milliers d'adhérentes.

10. Dufourcq Marie-Élisabeth, *Les Congrégations religieuses féminines hors d'Europe de Richelieu à nos jours : histoire naturelle d'une diaspora*, Paris, Librairie de l'Inde, 1993, 1 140 p.

11. ASV AES Stati ecclesiastici, 437 fasc. 394, « Lettre autographe de SS Pie XI à la Présidente de l'Union internationale des Ligues féminines catholiques », bulletin imprimé, ff.48-49, ff.48 verso.

influencer le traitement de la question de la « traite des blanches » et celle de la protection de l'enfance, à l'instar de l'action institutionnelle menée par les féministes¹². Comment cette fédération se positionne-t-elle dans un espace de mobilisations international largement construit sur des bases laïques pour faire prévaloir une conception catholique de la cause des femmes ? Peut-on identifier des spécificités dans son fonctionnement qui la distinguent des autres organisations féministes internationales¹³ ? Afin de mieux saisir les enjeux de cette période cruciale dans la genèse de mobilisations transnationales, il faut dans un premier temps évoquer brièvement les différentes organisations internationales qui font de la défense des femmes leur revendication principale. Nous verrons ensuite comment les catholiques se sont dotés d'organisations analogues, dans une dynamique transnationale.

Genèse d'un espace de mobilisations de la cause des femmes au-delà des frontières

Les féminismes internationaux et les circulations transnationales

La compréhension des enjeux de la naissance de la Fédération internationale des Ligues féminines catholiques sans présenter la façon dont l'activité internationale a pris une place dans le répertoire d'action utilisé par les organisations féministes pour faire avancer leurs revendications serait forcément incomplète. On observe en effet depuis la fin du XIX^e siècle une internationalisation des mouvements féministes dit libéraux, c'est-à-dire des organisations qui souhaitent l'égalité civile, politique et professionnelle entre les femmes et les hommes selon une stratégie plutôt modérée¹⁴. Au fondement de cette revendication égalitaire, se trouve une conception individualiste de

12. Denechère Yves (dir.), *Femmes et diplomatie, France XX^e siècle*, Bruxelles, Pieter Lang S.A., 2007, 200 p.

13. Pour répondre à ces questionnements, il a fallu contourner l'absence d'archives de la Fédération internationale pour la période concernée et confronter les documents épars conservés dans différents fonds en France, en Italie et au Vatican.

14. Rupp Linda J., « Constructing Internationalism : The Case of Transnational Women's Organizations, 1888-1945 », *The American Historical Review*, vol. 99/5, dec. 1994, p. 1 571-1 600.

la citoyenneté : c'est en tant qu'individu que les femmes doivent avoir des droits, au même titre que les hommes¹⁵. Tout en admettant une différence biologique entre les femmes et les hommes qui réside dans la maternité, ces organisations refusent l'inégalité sociale qui en dérive. Ces idées sont le socle commun qui rassemble les différentes organisations féministes dans le Conseil international des femmes (CIF), la principale organisation féministe internationale.

Ce Conseil est créé en 1888 à Washington ; ses membres essaient en Europe et contribuent à rassembler les multiples organisations attachées à la défense des femmes au sein de Conseils nationaux¹⁶. Dans une optique fédératrice, la question confessionnelle est renvoyée à une dimension personnelle et la neutralité religieuse est la ligne inflexible affichée par ces associations promotrices de la laïcité. Quelques années plus tard, l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes, refusant la « stratégie des petits pas » caractéristique du CIF, naît dans un but exclusif de promouvoir le suffrage des femmes.

Ces structures marquent l'institutionnalisation d'un mouvement international féministe. S'y côtoient des femmes issues de la bourgeoisie, appartenant à différentes confessions et promotrices de laïcité¹⁷. Elles financent leurs organisations sur leurs propres deniers, disposent d'un capital social important et sont liées de manière individuelle aux partis libéraux. Décriées comme des « féministes bourgeoises » par les femmes socialistes¹⁸, elles adoptent un positionnement pragmatique et plutôt modéré pour faire avancer leurs revendications¹⁹. Karen Offen les qualifie de « féministes individualistes »²⁰. Cette définition permet de rendre compte du caractère

15. Offen Karen, « Defining Feminism : A Comparative Historical Approach », *Signs*, vol. 14, n° 1, Autumn, 1988, p. 119-157.

16. Della Sudda Magali, Ramdani Fatma & Vervaecke Philippe (eds.) *Women of the World, Women international Activism (19th-20th century)*, Oxford/New York, Berghann, 2012.

17. Cova Anne, « International Feminisms in Historical Comparative Perspective: France, Italy and Portugal, 1880s–1930s », *Women's History Review*, n°19/4, septembre 2010, p. 595–612.

18. Boxer Marilyn, « Rethinking the Socialist Construction and International Career of the Concept 'Bourgeois Feminism' », *American Historical Review*, n° 112/1, 2007, p. 131–158.

19. Evans Richard J., *The Feminists. Women's Emancipation Movements in Europe, America, and Australasia 1840-1920*, New York, Barnes&Noble Books, 1978, 266 p.

20. Karen Offen, *European Feminisms. A political History, 1700-1950*, Stanford, Stanford University Press, 2000, 584 p.

encore clivant de l'héritage révolutionnaire. Les féministes individualistes souhaitent l'extension à l'humanité des droits individuels civils et politiques accordés aux hommes. Bien qu'attachées à la laïcité, elles sont rejointes dans certaines de leurs revendications par des ligues protestantes. Ian Tyrrell a montré que les unions de tempérances protestantes ont été un cadre de mobilisation féminine transnationale où féministes et protestantes ont pu se rejoindre²¹. Ces ligues sont animées par des femmes qui promeuvent la résolution de la question sociale par la tempérance et embrassent éventuellement la cause suffragiste, le vote étant entendu comme un moyen de moraliser la société.

Le militantisme international, une ressource pour contourner l'écueil d'une représentation fermée aux femmes

Dans la plupart des pays, hormis la Nouvelle-Zélande et certains États australiens, le vote et l'éligibilité des femmes dans les mêmes conditions que les hommes ne sont pas réalisés au moment où naissent les organisations féministes affiliées au CIF ou à l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes. La structure des opportunités politiques, c'est-à-dire l'ensemble des configurations institutionnelles qui permettent à un mouvement social de faire porter ses revendications à l'ordre du jour politique (*agenda*), est donc fermée du fait de l'absence de représentation directe pour les femmes. Les institutions démocratiques ne leur laissent pas la possibilité de faire entendre leur voix de manière directe. Pour faire avancer leur cause, l'espoir des dirigeantes des différents conseils des femmes nationaux (Conseil des femmes françaises, Conseil des femmes italiennes etc.) réside dans une action conjointe sur les assemblées nationales à partir d'une plateforme de revendication commune élaborée lors des congrès internationaux. L'activité internationale permet, dans un contexte démocratique, de rassembler les masses féminines et de rendre visible par un effet de nombre ces citoyennes qui n'ont pas voix au chapitre en matière électorale. Elle participe de l'internationalisation des mouvements sociaux observée par Tilly et Woods autour des congrès, des campagnes internationales et des organisations internationales²².

21. Tyrrell Ian, *Woman's World, Woman's Empire. The Woman's Christian Temperance Union In International Perspective, 1880-1930*, Chapel Hill/Londres, University of North Carolina Press, 1991, 400 p.

22. Tilly Charles, Woods Lesley, Martin William G. (ed.), *Making Waves. Worldwide social Movements*

Elle est le fait des responsables nationales qui font office de « courtières » entre différentes organisations en faveur des droits civils, politiques et professionnels des femmes. Ces courtières relient les différentes organisations nationales pour embrasser l'ensemble des territoires représentés. En ce sens, ce sont d'abord les organisations féministes libérales qui construisent cette « arène internationale » dans laquelle les militantes débattent, s'affrontent et tentent de parvenir à une définition partagée de la cause des femmes²³. Les revendications qui définissent la cause des femmes évoluent ainsi en fonction des rapports de force au sein de cet espace de mobilisation, du contexte politique international et de l'évolution des agendas nationaux. Les revendications centrées sur l'accès aux professions et l'égalité civile passent progressivement au second plan au profit d'un engagement plus clair en faveur du suffrage.

Cet espace est un lieu de rencontre entre des collectifs ou individus qui ne dialoguent pas nécessairement dans les configurations nationales. Dans le volume consacré aux actions sociales transnationales, Pierre-Yves Saunier rend compte de cette dimension qui caractérise notamment les luttes féministes : « Dès la première moitié du XIX^e siècle, existe un espace de conversation où expériences, concepts, valeurs, catégories sont discutés, et dans lequel ils fournissent à des acteurs éloignés, et parfois sans liens directs, des ressources et des opportunités affectives, cognitives et politiques. On retrouve là des traits connus de ceux qui ont travaillé sur le mouvement féministe, l'abolitionnisme, ou le mouvement socialiste et ouvrier à savoir une pensée et une pratique de la « cause » qui se déploie bien au-delà des espaces nationaux, dans lesquels ladite cause et les groupes qui la portent sont souvent marginalisés. »²⁴

L'auteur souligne l'importance de cet espace pour des actrices qui n'ont pas accès aux arènes parlementaires dans leurs pays d'origine. Dans

1750-2005, Boulder/ London, Paradigm Publisher, 2005, 226 p.

23. La notion d'espace de mobilisation, plus ouverte que celle de champ politique, est centrée sur l'enjeu de l'affrontement des différents collectifs ou individus. Mathieu Lilian, « L'Espace des mouvements sociaux », *Politix*, 20/77, p. 131-151. Elle permet d'intégrer des agents qui n'ont pas nécessairement accès aux arènes parlementaires nationales et d'inclure dans l'analyse l'ensemble des protagonistes. Nous reprendrons ici la terminologie utilisée par Laure Bereni dans ses travaux sur la parité d'un espace de « la cause des femmes » sans préjuger du contenu de cette cause qui évolue dans le temps.

24. Saunier Pierre-Yves, « Les régimes circulatoires du domaine social 1800-1940, art.cit., p.4-25, p.10.

cette perspective, l'action internationale, qui s'appuie sur des réseaux transnationaux caractérisés par leur nature informelle avant la Première Guerre mondiale, constitue une ressource pour des femmes qui n'ont pas accès aux arènes parlementaires dans leur propre pays. Comment les Catholiques prennent-elles part à cet espace de conversation dont les cadres, forgés sans elles, ont mis au cœur de la cause des femmes une conception individuelle et laïque de la citoyenneté ?

La dynamique conflictuelle de l'organisation internationale des catholiques

La double marginalisation des femmes catholiques
dans les démocraties européennes

À une époque où différents États européens se dotent de constitutions qui reconnaissent la pluralité religieuse et se détachent de l'emprise de l'Église catholique, la question de la laïcité devient un enjeu clivant dans les pays à majorité catholique. La France, qui adopte en 1905 la loi dite de Séparation des Églises et de l'État, est peut-être le cas le plus emblématique. Mais elle n'est pas la seule : l'Italie est en butte à l'hostilité du Vatican du fait d'une unification nationale au détriment du pouvoir temporel du pape sur les États pontificaux. La tension se traduit par une position intégrale et intransigeante du Vatican qui interdit la participation des catholiques aux partis, associations et groupements promoteurs de doctrines contraires à celle de l'Église. De ce fait, ne pouvant se structurer dans le champ politique en formation partisane, les Catholiques sont marginalisés dans le jeu politique moderne.

Dans les pays où les catholiques sont minoritaires, la configuration est quelque peu différente : il s'agit surtout d'exister face aux Protestantes. Mrs Margaret Fletcher, la présidente de l'association des catholiques anglaises, la *Catholic Women's League*, décrit ainsi la situation en Angleterre : « Les Protestantes ont pour elles non seulement l'avantage numérique, mais aussi le nombre des femmes instruites est en proportion plus grande chez

elles que chez les Catholiques. »²⁵ Elle explique donc que sa ligue travaille à « multiplier le nombre des femmes catholiques les besoins de leur temps, le nombre de femmes capables de promouvoir les œuvres sociales de l'Église et d'exercer une influence chrétienne sur les masses du pays »²⁶. En Allemagne c'est aussi en réponse aux protestantes que les catholiques s'organisent, comme le rappelle Mme Hopmann, présidente de la Ligue des femmes catholiques allemandes : « Vu les grands efforts que faisaient les femmes libérales pour améliorer le sort de la femme, pour l'aider à mieux s'instruire, à gagner plus facilement le nécessaire pour subvenir aux besoins de sa famille, projets très séduisants mais qui ne touchaient que le matériel en oubliant les besoins éternels, vu ces efforts, nous nous sommes réunies pour fonder la Ligue des femmes catholiques allemandes. »²⁷ À l'origine de la fondation des organisations de femmes catholiques, qu'elles soient nationales ou internationale, il y a donc bien une volonté de la part de femmes marginalisées de créer un rapport de force face à l'État ou face à d'autres groupes de femmes qui sont reconnues par les pouvoirs publics et les organisations politiques comme des porte-parole légitimes des revendications féminines.

La laïcité, un clivage insurmontable pour les femmes catholiques ?

Pour créer une conscience politique fondée sur l'inégalité et l'injustice faite aux femmes, la neutralité religieuse a été constamment mise en avant dans les organisations féministes libérales. Ceci explique la condamnation par l'Église du féminisme tel qu'il est revendiqué par les membres du Conseil international des femmes. La Curie vaticane interdit explicitement aux femmes catholiques toute participation à des œuvres ou congrès professant des doctrines contraires à la doctrine catholique, à savoir la promotion de la laïcité et la neutralité religieuse. Cette interdiction vaut aussi bien pour les femmes

25. Margaret Fletcher, Présidente, « Angleterre-Catholic Women's League », rapport présenté lors du 1^{er} Congrès de la FILCF, Fédération internationale des Ligues catholiques féminines, 1^{er} Conseil international tenu à Bruxelles les 26-27 août 1910, Paris, Service central international, 1910, p. 12-13.

26. *Idem*, p. 14.

27. Mme Hopmann, Présidente de la K.F.B., « Allemagne-Cologne Der Katolische Frauenbund », in Fédération internationale, p. 15.

catholiques dans un contexte national, comme en témoignent les rappels constants à l'ortho-praxie militante que l'on trouve dans les publications et notes de conférences des associations françaises et italiennes, qu'au niveau international. Aux yeux des dirigeantes françaises qui impulsent la première réunion internationale en 1910, c'est bien en réponse à un même mal que les Catholiques doivent s'organiser, c'est-à-dire face à l'influence grandissante du féminisme libéral et areligieux. Lors du deuxième Conseil des ligues catholiques féminines, c'est-à-dire la réunion de la direction de la Fédération, qui se tient à Madrid du 24 au 26 juin 1911, la vicomtesse de Vélard, alors vice-présidente, est on ne peut plus explicite : « nous proclamons que nous rejetons toute neutralité mensongère et d'ailleurs impossible »²⁸. Elle réaffirme ainsi la position fixée lors de la réunion précédente à Bruxelles en 1910.

Derrière la neutralité religieuse, c'est plus généralement l'ensemble des forces supposées hostiles au catholicisme qui sont visées. La franc-maçonnerie fait figure d'organisation internationale à laquelle les Catholiques doivent opposer une union féminine soudée par une foi commune. L'ouverture du premier Congrès des ligues féminines catholiques de Bruxelles en 1910 situe la naissance de la Fédération dans une dynamique conflictuelle qui oppose les catholiques aux promoteurs de la laïcité. La vicomtesse de Vélard, qui est alors la présidente de la Ligue patriotique des Françaises (LPDF) et est nommée présidente de la Fédération internationale des Ligues féminines catholiques en 1910, définit ainsi l'action que les associations auront à mener sur le plan international : « Depuis plusieurs années déjà, un Bureau international de relations maçonniques fonctionne à Neufchâtel²⁹ en vue d'un accord entre les diverses puissances maçonniques des deux mondes. À nous d'y opposer une Union catholique internationale ! »³⁰. Le féminisme libéral porté par de nombreuses protestantes est également condamné. Au premier terme de « Fédération » choisi lors de la première réunion des ligues féminines est substitué celui d'Union quand le Vatican donne son approbation en 1912. Ce terme se situe explicitement dans une volonté centralisatrice de la part du Saint-Siège qui prend

28. Vicomtesse de Vélard, « Première séance-Allocution », FILCF, 2^e Conseil international tenu à Madrid les 24, 25 et 26 juin 1911, Paris, Secrétariat central international, 1911.

29. Il s'agit probablement des Amies de la Jeune fille, une association protestante fondée en 1877 qui a pour but d'établir un réseau international pour lutter contre la prostitution.

30. Vicomtesse de Vélard, « Allocution de la Vicomtesse de Vélard », 1^{er} Conseil, p. 7.

comme modèle les Unions catholiques italiennes³¹. Dans le compte rendu de la réunion du bureau de la nouvelle Union internationale des Ligues féminines catholiques (UILCF) qui se tient à Vienne les 10 et 13 avril 1913, la vicomtesse de Vélard défend ainsi la nécessité de contrer les organisations protestantes et d'agir de manière distincte des protestantes ou organisations neutres³².

La manière dont l'action internationale est intégrée dans le répertoire de l'action collective des femmes catholiques passe par une définition de la foi comme un ciment commun de l'engagement. La première réunion des Ligues à Bruxelles qui se tenait en marge de l'Exposition universelle est l'occasion d'une réappropriation du terme international par les catholiques qui inscrivent leur action dans la longue histoire de la mission catholique : « Internationale ! Ce mot nous appartient, il est nôtre ! Car qui dit catholique, dit international ! »³³. La foi est érigée en support de mobilisation internationale : « Je n'ai pas à prouver l'utilité des Unions internationales : toutes nous en sommes persuadées ; toutes nous savons qu'à l'athéisme et à la franc-maçonnerie universelle les Catholiques doivent opposer une armée solidement unie par des croyances qui ne connaissent pas de frontières. »³⁴ Comment ces femmes s'y prennent-elles pour mener à bien leur projet d'une organisation catholique qui dépasse les frontières nationales pour étendre son apostolat sur l'ensemble des femmes ?

Mener une action collective, transnationale et centralisée

L'organisation des femmes catholiques réside dans la mise en place de réseaux plus ou moins formels d'échanges, d'information et dans les circulations multiples de femmes à une échelle européenne voire transatlantique. Mais elle se

31. Della Sudda Magali, « Les Déclinaisons de la forme organisationnelle ligueuse dans un contexte transalpin et transnational. Le cas des organisations catholiques féminines françaises et italiennes », in Dard Olivier, Sevilla Nathalie (dir.), *Le Phénomène Ligueur en Europe et aux Amériques, XIX^e-XX^e siècles*, Metz, CRHUL, 2012, p. 105-121.

32. ASV, Segr. di Stato, anno 1926, rubr. 325, fasc. 3, anno 1926, n° 20086, Compte rendu des réunions du bureau de l'UILCF 10-13 avril 1913.

33. Vicomtesse de Vélard, « Allocution de la Vicomtesse de Vélard », 1^{er} Conseil, p. 7.

34. Vicomtesse de Vélard, « Allocution de la Vicomtesse de Vélard », 1^{er} Conseil, p. 9.

distingue des autres formes de mobilisations internationales et transnationales par l'appartenance à l'Église catholique, c'est-à-dire à une institution qui fonde sa légitimité sur le monopole de la vérité et qui est structurée autour de son centre romain. Nous verrons donc ici comment se structure la Fédération (1910-1912) qui s'appuie sur des réseaux religieux préexistants dans une relative autonomie avant d'être reprise en main sous la forme d'une Union des ligues catholiques féminines internationale (1913-1914).

La Compagnie de Jésus, une ressource
pour fonder une organisation transnationale

L'urgence de contrer les organisations affiliées au Conseil international des femmes suspectées d'être le cheval de Troie de la franc-maçonnerie, pousse certains clercs à encourager l'instauration d'un réseau féminin international.

La Compagnie de Jésus, dont le caractère transnational est au principe même de sa fondation, offre un support particulièrement intéressant. La présence d'aumôniers de la Compagnie dans toutes les ligues féminines catholiques nationales procure des liens informels qui sont mobilisés à la faveur de ce projet de Fédération. La spécificité de l'obéissance pontificale qui lie directement la Compagnie de Jésus au Vatican et son caractère essentiellement transnational constituent autant de dispositions favorables à la mise sur pied d'une organisation féminine catholique active par-delà les frontières. Les aumôniers sont aidés par les Filles du cœur de Marie, membres d'un institut séculier à consécration secrète dans l'orbite de la Compagnie. Elles sont très présentes dans les différentes associations et ligues de femmes catholiques en Europe et dans les Amériques.

Dès le mois d'octobre 1908, l'aumônier de la LPDF, H.R. Pupey Girard fait parvenir une lettre à la secrétairerie d'État du Vatican où il expose les nécessités d'une organisation internationale des ligues féminines. Pupey-Girard exprime ainsi sa demande adressée au secrétaire d'État du Vatican, le cardinal Raffaele Merry del Val, d'appuyer son projet de fédération internationale : « Daigne Votre Éminence, en accédant à notre requête, favoriser ainsi l'établissement de relations internationales entre les ligues de femmes catholiques. Nous avons entamé des pourparlers avec les Ligues naissantes de plusieurs nations, par l'entremise de N.N. Seigneurs les Évêques dans chaque contrée. Déjà, nous correspondons avec l'Angleterre, le Canada, nous entrons en correspondance avec l'Espagne et l'Italie. Où sont organisés

déjà les groupements féminins de Catholiques nous proposons l'échange de renseignements et d'encouragements. Où ne sont pas encore établies des organisations féminines nous osons espérer que nos démarches auront pour conséquences de les susciter, comme il est advenu pour l'Uruguay. Ces ententes internationales peuvent, ce nous semble, avoir d'heureux résultats. Aussitôt que les communications seront établies entre plusieurs pays nous oserons demander à votre éminence ses particuliers encouragements pour toutes les ligues ainsi fédérées. À Rome, au mois d'avril, nous pourrons sans doute exposer à Sa Sainteté et à Votre Éminence quelques uns des premiers résultats. »³⁵

Selon les vues de Pupey-Girard, dont le savoir-faire en terme d'organisation collective est reconnu par ses supérieurs³⁶, il s'agit de favoriser l'efficacité de l'action féminine par les rencontres entre organisations préexistantes à un niveau international. La fédération doit servir également à impulser la création de ligues féminines catholiques là où elles n'existent pas encore. En ce sens, l'organisation proposée par le jésuite correspond à ce qui se fait chez les protestantes dans les unions de tempérance mais aussi chez les féministes du Conseil international des femmes : les tournées des dirigeantes visent à récolter des fonds et à implanter des Conseils nationaux sur tous les continents³⁷. Mais elle s'appuie avant tout sur des réseaux religieux.

Les premiers contacts entre associations sont noués de manière informelle à l'occasion des cérémonies de béatification de Jeanne d'Arc en avril 1909 où les associations françaises et italiennes sont présentes. Ils consistent principalement en un échange épistolaire entre la direction de la Ligue parisienne et Cristina Giustiniani Bandini qui est pressentie pour obtenir l'appui du Vatican. Tertiaire dominicaine, elle n'est pas liée à la Compagnie de Jésus et se méfie du projet porté par des Françaises qu'elle

35. ASV, Seg. di Stato 1909, rubr. 251, fasc. 11, n° 33 442, lettre annexée à la lettre de Marie Frossard, secrétaire de la LPDF, de H.G. Pupey-Girard à Son Eminence Cardinal R. Merry del Val, secrétaire d'Etat de S.S. Pie X, le 20 octobre 1908.

36. Della Sudda Magali, « La Charité et les affaires. Le cas de la Ligue patriotique des Françaises (1901-1914) », *Entreprises et histoire*, n°56, 16, décembre 2009, p. 11-29.

37. Sandell Marie, « Once I was a regular jingo but that was before I visited other countries : the impact of travel on western members of international women's organisations and their representation of non-western women back home », in Della Sudda Magali, Ramdani Fatma, Vervaecke Philippe (eds), *Women of the World*. op. cit.

juge trop libérales. Parallèlement, la nièce du secrétaire d'État du Vatican, Monique Baude, adhérente de la LPDF joue un rôle d'intermédiaire entre la LPDF, le Vatican et Cristina Giustiniani Bandini. Le « centre » premier de l'organisation est donc l'axe Paris-Rome, qui fait pendant au « Centre névralgique » du féminisme libéral qui se trouve à Londres³⁸.

Ces contacts informels prennent une dimension plus institutionnelle à l'occasion de l'Exposition universelle de 1910. Les dirigeantes de la LPDF, appuyées par l'aumônier Pupey-Girard souhaitent se saisir de cette opportunité pour fonder une structure fédérative des associations féminines catholiques qui ont vu le jour dans différents pays. Comme l'explique Marie Frossard, secrétaire de la LPDF, à Mrs Fletcher qu'elle souhaite inviter à Bruxelles pour le premier conseil :

« Une de nos déléguées ayant assisté à Bruxelles au Congrès mondial des associations internationales a constaté les précieux avantages que procurent ces sortes de réunions. Le Conseil international des femmes qui se dit non-confessionnel nous a devancées depuis longtemps dans cette voie. Ne pensez-vous pas que nous, Catholiques, nous devons à plus forte raison, chercher à nous assurer les bienfaits d'un Conseil international »³⁹

Cette lettre est adressée aux dirigeantes de différentes associations nationales qui sont des associations de type charitable engagées dans l'action sociale et religieuse⁴⁰. Elle nous renseigne à la fois sur la manière dont est pensée l'organisation internationale et sur le rôle que vont jouer les courtières dans l'essor de la Fédération.

38. Boussabah Myriam, « Mais où est le centre névralgique du mouvement suffragiste ? », Della Sudda Magali, Ramdani Fatma, Philippe Vervaecke, op.cit.

39. AACF, H509, copie de la lettre de Marie Frossard à Mrs Fletchers, Paris, le 18 juin 1910.

40. AACF, H509, copie des lettres de Marie Frossard rédigées entre les 25 et 28 juin 1910 et adressées à Mme Beigue, présidente de la ligue canadienne (Fédération saint Jean Baptiste), à Mme de A.T. Guilar qui s'occupe des femmes catholiques portugaises, à la princesse Cristina Giustiniani Bandini, présidente de l'UDCI, à Mme Hamel des femmes catholiques allemandes (Munich), à Mlle de Carnap des femmes catholiques de Cologne, à Mme de Hugues à Montevideo, à Mlle de Echarri à Madrid ainsi qu'à Mlle Solacolo en Roumanie. En outre, la baronne de Montech, présidente de l'œuvre internationale pour la protection de la jeune fille est invitée à prendre part à cette réunion.

Faire de la FILCF le pendant du Conseil international des femmes (CIF)

Les fondatrices adoptent les formes organisationnelles définies par les adversaires féministes libérales – le Conseil international des femmes – qu'elles jugent adaptées pour contrer l'action des féministes. Le 26 août 1910 se réunit un premier conseil à Bruxelles. Les dirigeantes des associations de femmes catholiques ou leurs représentantes désignent un conseil directeur. Un programme minimal est fixé pour donner une ligne commune à toutes les associations catholiques. L'action doit se situer sur quatre terrains. Le premier champ est « nettement catholique », ce qui signifie que le but premier des ligues est l'apostolat et que les femmes agissent d'abord selon un mandat confié par l'autorité religieuse. Le deuxième terrain, « le terrain pratique est l'action sociale sous toutes ses formes », qui se substitue à la charité en s'inspirant des organisations ouvrières et en étant rationalisée. Un terrain international est défini par « l'étude des questions par toutes les ligues affiliées en vue d'une action commune ». Enfin, le quatrième terrain est « indépendant de tout parti politique »⁴¹. Les statuts qui sont votés à l'issue de la première rencontre définissent la direction de la fédération. Il s'agit d'un « Conseil » chargé d'étudier les questions sociales et d'organiser la propagande pour coordonner l'action des différentes organisations nationales⁴². La cooptation est le mode de recrutement privilégié. Les statuts prévoient la présence de représentantes des ligues fondatrices et la cooptation des ligues nouvellement créées. Le rôle du Saint-Siège n'est pas mentionné explicitement si ce n'est comme une autorité spirituelle. Les femmes qui animent ces mouvements sont pour la plupart issues de l'aristocratie. Elles parlent plusieurs langues, dont le français et sont parfois liées par des liens familiaux. En cela, elles ne se distinguent pas des membres du CIF qui sont dotés de capital économique, social et culturel très important.

41. ASV, AES, Stati ecclesiastici, « Aperçu historique – Utrecht mai 1936 », ff.48 verso.

42. s.n., « Fédération internationale des Ligues catholiques féminines », ELPDF, n° 14, septembre 1910, p. 11-12.

Les courtières catholiques,
des passeuses de frontières géographiques et religieuses

En demeurant au niveau des directives religieuses et des normes, un élément fondamental échappe au regard : certaines Catholiques, tout en professant leur hostilité aux féministes maçonnes, ont participé aux échanges entre des organisations hostiles dans des configurations nationales. Croisant les analyses des mouvements sociaux et les études historiques sur le transnational, nous avons pu repérer ces courtières (*brokers*) qui naviguent entre plusieurs espaces géographiques, sociaux voire religieux. Ces acteurs ont ceci de particulier qu'ils mettent en relation des espaces jusqu'ici non connectés, élargissant alors la dynamique d'un conflit social ou d'une mobilisation⁴³. C'est ainsi qu'elles relient les organisations féminines catholiques aux mobilisations féministes sans pour autant embrasser leurs vues.

En dehors du père Henri-Régis Pupey-Girard qui, par ses voyages et sa correspondance, contribue à mettre sur pied le mouvement à un niveau international, des courtières établissent des passerelles entre les organisations féministes libérales et les Catholiques, contestant dans les faits l'interdit qui pèse sur les Catholiques en matière de collaboration. Les cas emblématiques sont ceux de Geneviève Le Roy-Liberge et de Margaret Fletcher qui, tout en affichant leur catholicisme poursuivent néanmoins un dialogue avec les organisations libérales. Elles sont jugées proches des américanistes, ces catholiques qui voulaient concilier le catholicisme et la modernité en acceptant notamment le pluralisme religieux, inspirés par les évêques de la côte Est des États-Unis. On peut alors, à travers ces deux trajectoires, s'interroger sur les possibilités de dialogue ouvertes dans un espace de mobilisation qui n'est pas contrôlé par l'Épiscopat – contrairement aux espaces liés au territoire diocésain.

Geneviève Le Roy Liberge est entrée à la Ligue patriotique des Françaises en 1906. Après avoir fait ses armes dans le quartier des Ternes à Paris, elle intègre le Conseil central de la LPDF. Sa cooptation fait l'objet d'une

43. McAdam Doug, Tarrow Sidney and Tilly Charles (eds.) *Dynamics of Contention*, « We define [brokerage] as the linking of two or more previously unconnected social sites by a unit that mediates their relations with one another and/or with yet other sites. Most analysts see brokerage as a mechanism relating groups and individuals to one another in stable sites, but it can also become a relational mechanism for mobilization during periods of contentious politics, as new groups are thrown together by increased interaction and uncertainty, thus discovering their common interests. », p.26.

enquête préalable demandée par le bureau, ce qui laisse présager le caractère nouveau de son engagement au service de l'Église mais aussi son autonomie par rapport à la direction de l'association – elle avait fait circuler des tracts sans avoir sollicité la permission à la direction de l'association⁴⁴. Elle avait voyagé et publié ses *Impressions d'extrême Orient* qui sont recommandées dans la presse de la LPDF⁴⁵. Tout en animant la « Chronique théâtrale » pour la Ligue patriotique des Françaises, elle poursuit son activité internationale de vigie dont elle rend compte régulièrement dans les colonnes de *l'Écho de la LPDF* à partir de 1909. C'est à ce titre qu'elle assiste au Congrès de Bruxelles et qu'elle convainc les autres dirigeantes de la LPDF de la nécessité d'investir les mêmes arènes que les féministes libérales. Elle navigue donc entre différentes régions du monde et cette expérience de voyageuse est un atout dans l'engagement au sein de la Fédération.

En outre, elle joue aussi le rôle de médiatrice entre chrétiennes, ce qui n'est pas sans rappeler les circulations observées dans les associations de réforme de la consommation observées par Marie Chessel⁴⁶. Les actes du premier Conseil de Bruxelles présentent ainsi le rôle de passeuse entre deux mondes que la question religieuse semble opposer : « Mais voilà qu'au retour du Congrès des Associations Internationales de Bruxelles, Mme Le Roy Liberge offrit d'en faire le compte rendu pendant le Congrès général de la Ligue tenu fin mai à Paris. Comme conclusion de son rapport, elle proposa sans plus tarder pour les Femmes catholiques, cette fédération que d'autres ont déjà réalisée dans un tout autre but »⁴⁷. À partir du moment où la Fédération internationale des Ligues féminines catholiques se met en place, elle tient la « Chronique internationale » qui est publiée en supplément des bulletins nationaux pour informer toutes les ligues de la FILCF. La guerre opère ensuite une rupture dans son engagement puisqu'elle adopte très vite une position nationaliste. Elle fonde alors l'association de consommation Patria dans un but clairement patriotique et rompt durant le conflit avec les autres

44. Archives de l'Action catholique des femmes, H64, PV réunion du conseil 13 février 1906.

45. *Écho de la Ligue patriotique des Françaises*, n° 36, décembre 1905, p. 737.

46. Chessel Marie, « Consommation, action sociale et engagement public fin de siècle, des États-Unis à la France », in Chatriot Alain, Chessel Marie-Emmanuelle et Hilton Matthew (dir.), *Au nom du consommateur. Consommation et politique en Europe et aux États-Unis au xx^e siècle*, Paris, La Découverte, 2004, p. 247-261.

47. s.n., « Fédération internationale des Ligues catholiques féminines », 1^{er} Conseil, p. 1.

organisations⁴⁸. Elle reprend ses activités une fois la paix rétablie et réintègre la direction de l'Union internationale des Ligues féminines catholiques lors du congrès de 1920.

L'autre courtière est Margaret Fletcher. Fille d'un pasteur anglican⁴⁹, convertie au catholicisme, elle fonde la *Catholic Women's League* en 1907. Sans avoir rompu avec ses origines anglicanes, elle conçoit une collaboration possible avec les féministes libérales d'inspiration protestante. En agissant sur un terrain international, des possibilités semblent plus ouvertes pour collaborer dans la mesure du possible avec les féministes. Lors du Congrès de Madrid en 1911, elle fait part de manière très explicite de sa volonté de maintenir des liens avec le CIF, malgré l'interdit qui pèse sur la collaboration avec des organisations neutres : « Notre Service Central m'a pressentie au sujet d'un Congrès à Stockholm, et cette question ayant amené une enquête sur la formation des différents conseils se compose cette association, je me suis ainsi trouvée en relations amicales avec la présidente, une anglaise Mme la comtesse d'Aberdeen. Ces négociations ont fait ressortir l'esprit d'hostilité contre la religion dont sont animés plusieurs conseils nationaux, infidèles à l'idée inspiratrice du Conseil international des femmes ; aussi est-il impossible aux Catholiques de frayer avec ces derniers. Il paraît que l'attitude que nous avons cru devoir prendre en face de cette hostilité, a produit une impression pénible et inattendue sur les Protestantesses anglaises qui en font partie. La présidente et la secrétaire générale de ce conseil m'ont priée de leur faire un exposé de faits prouvant l'attitude antireligieuse, blessante aux Catholiques (...) Mais si, en fournissant ces rapports nous pouvons prêter la main au Conseil international des Femmes, et l'aider à bannir de ses Conseils fédérés tout esprit d'hostilité à la religion, nous aurons fait assurément œuvre efficace⁵⁰. »

Cette position ouverte à l'égard du CIF s'explique à la fois par la carrière de Margaret Fletcher, convertie au catholicisme et par son expérience de

48. Chessel Marie, *Le pouvoir de l'acheteuse. Des consommateurs catholiques en République (1900-1935)*, mémoire inédit en vue de l'habilitation à diriger les recherches en histoire, École des hautes études en sciences sociales, 2009 ; avec Capuano Christophe, « Qu'est-ce qu'une association catholique 'efficace' ? Consommation et famille en France (1902-1944) », *Entreprises et histoire*, n° 56, décembre 2009, p. 30-48.

49. Sur Fletcher Margaret, http://www.catholicwomensleague.org/margaret_fletcher.html

50. Miss Fletcher, Fédération internationale des ligues catholiques féminines, 2^e Conseil international tenu à Madrid le 24, 25 et 26 juin 1911, Paris, Secrétariat central international, 1911, p. 52.

Catholique dans une situation minoritaire. Elle plaide pour le compromis avec les Protestantes en distinguant les dirigeantes du CIF de la franc-maçonnerie.

Ce rôle de passeuse n'est pas accepté par les représentantes des autres ligues qui contestent ces rapprochements qu'elles jugent dangereux. Une position plus intransigeante est défendue par la présidente de l'Œuvre pour la protection de la Jeune Fille, la baronne de Montenach qui fait partie du Conseil de direction de la fédération. L'association qu'elle représente a été fondée pour prévenir la prostitution et contenir l'émigration féminine en offrant aux jeunes femmes des maisons d'accueil. Dirigée par les Filles du cœur de Marie, elle avait obtenu une représentante au sein de la Fédération internationale des Ligues féminines catholiques. Naviguant entre la Suisse et la France, sa présidente trouve de puissants relais à la Curie romaine chez les prélats membres de la Sapinière qui parviennent à reprendre en main la Fédération à partir de 1912-1913.

La centralisation du mouvement et la fondation
de l'Union Internationale des ligues féminines catholiques

Après les deux premières réunions des Conseils, c'est-à-dire les congrès, qui ont lieu à Madrid en 1911 puis à Vienne en 1912, les dirigeantes et l'aumônier-conseil essaient d'obtenir l'aval du Saint-Siège. Le congrès international de 1912 est couplé au Congrès eucharistique pour obtenir l'approbation du pape Pie X, entouré et conseillé par des catholiques plutôt hostiles à cette organisation de laïques sous la coupe de la Compagnie de Jésus. La FILCF est rapidement dénoncée à la Curie romaine – au Saint-Office et à la secrétairerie d'État. Elle serait trop libérale, sous la coupe des Jésuites français. Ces dénonciations trouvent une oreille attentive chez les membres du *Sodalitium pianum*, un réseau intégriste dont la tête de pont est le cardinal M^{gr} Begnini⁵¹. Dans ses archives on trouve la note suivante concernant la Fédération féminine internationale, rédigée avant le congrès de Vienne des 8-11 septembre 1912 : « Le plan d'énrégimenter toutes les œuvres catholiques par des Ligues, Fédérations, Ententes internationales qui seraient dans les mains des chefs reconnus ou inconnus du catholicisme démo-libéral,

51. Sur le *Sodalitium pianum* ou Sapinière, voir l'ouvrage demeuré à ce jour incontournable d'Émile Poulat, *Intégrisme et catholicismes intégral : un réseau secret international antimoderniste, la Sapinière 1909-1921*, Tournai, Castermann, 1969, 627 p.

fait son chemin. Ainsi, au Congrès Eucharistique de Vienne, à côté de la Ligue internationale Pupey-Girard pour les Œuvres catholiques féminines, on tentera une affaire analogue pour les Œuvres masculines. »⁵²

Les hommes de la Sapinière s'appuient sur la présidente et fondatrice de l'Union des femmes catholiques d'Italie pour évincer l'aumônier et les dirigeantes françaises de la direction de la Fédération⁵³. Le congrès de Vienne a lieu dans une atmosphère tendue et l'accord est obtenu au prix d'une reprise en main par le Vatican qui nomme directement la Présidente de la Fédération. La dénomination change, les statuts sont modifiés et la Fédération devient Union, en signe de conformité avec les souhaits de la hiérarchie religieuse. Londres est choisie comme lieu du troisième Conseil sous la protection du cardinal Bourne. L'Union joue alors un rôle de centre de propagande et d'information international qui coordonne l'action des ligues nationales qu'elle fédère. Elle vise principalement à documenter les associations nationales et à fixer un agenda commun à toutes les associations féminines catholiques qui ne soit pas directement lié à des questions politiques nationales. Lors du Conseil de Londres, de nouveaux statuts sont adoptés, puis sont approuvés par Pie X. Pour éloigner les représentantes du catholicisme féminin français de la direction, la comtesse Wodzicka, une aristocrate de Cracovie est nommée présidente par le pape. Elle se maintient à ce poste durant la guerre et tente d'entretenir les réseaux internationaux en dépit de la mise en sommeil de ces activités.

Les circulations transnationales dans la fondation de cette organisation internationale sont donc essentielles. Le recours à un militantisme transnational qui s'institutionnalise sous la forme d'une fédération puis d'une union internationale de ligues féminines catholiques est une ressource pour des femmes qui, parce que femmes et parce que catholiques, se trouvent marginalisées dans les arènes parlementaires. La dynamique conflictuelle qui prédomine dans les espaces nationaux semble complexifiée à un niveau international quand des courtières catholiques jouent le rôle de passeuses entre le Conseil international des femmes, d'inspiration anglo-saxonne et libérale, et la Fédération internationale des Ligues féminines catholiques. C'est aussi à ce niveau transnational que l'on peut relier l'action des ligues féminines à d'autres formes de militantisme masculin dans l'Église. En particulier, on

52.ASV, fondo Begnini, busta 18, n° 2583, « très confidentiel », sn, sl, 31 août 1912, note dact. ff. 270-271.

53.Archives générales de l'Ordre prêcheur (AGOP), XIV 950 GIB 23, registre de correspondance.

comprend mieux comment les femmes catholiques sont devenues l'enjeu d'un rapport de force au sein même de l'institution entre des tenants d'un encadrement strictement clérical des mouvements de laïques et des partisans d'une autonomie sous contrainte des associations féminines.